



ARTISAN NE VEUT PAS FAIRE DE FACTURE

Par **Visiteur**, le **12/06/2018** à **10:14**

Bonjour,

une amie a fait réaliser des travaux dans sa maison; carrelage, peinture, pose de meubles dans SDB,... Elle a versé des acomptes, 80% du montant du devis est déjà réglé; jusque là ok. Les travaux sont finis après moults soucis divers et une honnêteté plus que douteuse du professionnel. Mon amie veut bien sur régler le solde mais demande une facture finale. L'artisan refuse de lui en faire une ! Légal ? pas légal ? Que risque t'elle dans l'absolu si elle accepte ça comme ça et qu'elle lui verse le solde ? environ 2000€.

Merci

Par **Tisuisse**, le **12/06/2018** à **10:43**

Bonjour,

Les 2.000 € représentent le solde ou est-ce le montant de la totalité des travaux ?

Par **Visiteur**, le **12/06/2018** à **10:57**

c'est le solde. Elle lui a réglé quasi 10K€ pour le reste. Facture totale d'environ 12K€.

Par **Tisuisse**, le **12/06/2018** à **11:22**

La facture est donc obligatoire. Vous demander à cet artisan une facture en bonne et due forme faute de quoi, soupçonnant un travail au noir, non déclaré (donc pas d'assurance en cas de problème) vous signalerez ces travaux, auprès des instances compétentes (URSSAF, impôts, etc.) et cela lui occasionnera de très très gros ennuis.

J'espère que les sommes précédemment versées ne l'ont pas été uniquement en espèces mais par chèques libellés au nom de son entreprise, ces chèques laissant des traces écrites car, 12.000 € n'est pas une petite somme.

Par **Visiteur**, le **12/06/2018** à **14:02**

Pour la majorité, les sommes ont été virées sur un compte situé en Allemagne. Je crois qu'elle lui a versé une (ou 2 ?) fois 1000€ en liquide. Le principe du travail au noir ne fait aucun doute surtout que ce monsieur a fait preuve d'indélicatesses... flagrantes !